



CTSD du 03 novembre 2020

Déclaration préalable de la FSU

Comment ne pas ouvrir cette déclaration liminaire sans avoir une pensée émue en direction des personnes victimes d'un odieux attentat à Nice ainsi que pour notre collègue, M. Samuel Paty, professeur d'Histoire-Géographie dans un collège des Yvelines (78), assassiné pour avoir exercé ses missions d'éducation à la citoyenneté.

Attaquer un professeur, c'est attaquer un pilier de notre démocratie et notre République. Le travail sur la liberté d'expression, la mise à distance critique des appartenances et la construction du libre arbitre sont au cœur de nos missions.

La FSU rappelle son attachement indéfectible à la liberté d'expression. Cet impératif ne doit pas céder et ne cédera jamais devant le terrorisme. Face à ce drame, chacun devra se montrer à la hauteur : s'abstenir de toute instrumentalisation et respecter le deuil d'une communauté éducative meurtrie car des dirigeants politiques habituellement sourds au mal-être des enseignants sortent opportunément du bois... Nous ne sommes pas dupes de la compassion passagère !

Aussi, ce n'est pas uniquement de commisération dont nous avons besoin, mais d'actes. Parce que la pédagogie, ce sont aussi les conditions matérielles et psychologiques de sa possibilité. Parce qu'il ne suffit pas que les programmes soient très clairs (quand ils le sont) pour que leur mise en œuvre soit possible : la réforme du lycée professionnel a ainsi réduit les heures d'enseignement général en français/HGEMC. Rappelons également qu'il n'y a plus de dédoublements obligatoires pour l'EMC en lycée général et technologique, et qu'il n'y en a jamais eu en collège... Rappelons également que toute formation continue en EMC, histoire, géographie a disparu des plans de formation du premier degré et disparaîtra l'an prochain de la formation initiale. Si le silence et le recueillement ont primé dans un premier temps, la réponse gouvernementale n'est pour le moment pas à la hauteur des enjeux.

Il est douloureux pour nous d'être propulsés au rang de héros (« les hussards du XXI^e siècle » !), sachant pertinemment que nous redeviendrons bien vite l'objet de tous les mépris. Les discours de M. Blanquer ne convainquent plus personne : sa parole ne fait plus autorité, lui qui a perpétué une tradition politique française de déconsidération du métier d'enseignant...

En outre, peut-on défendre la liberté d'expression, en tant que « valeur inaliénable de la République », lorsque l'on s'échine à faire taire les enseignants dénonçant leurs conditions d'exercice à coup de procédure disciplinaire ou de tentative d'intimidation ? Les convocations ces dernières années par les services de la DRH du rectorat de Dijon se sont ainsi multipliés, se basant sur des rapports parfois douteux, de la part de parents, sous couvert d'anonymat, ou encore de chefs d'établissement, pour des motifs parfois bien légers ... Écouter dans la bouche de ceux qui tentent de nous bâillonner que s'attaquer à un enseignant, c'est porter atteinte à la République elle-même, est une violence supplémentaire dont nous nous serions bien passés.

L'espace public est saturé de discours officiels mensongers : les incantations - « *nous sommes prêts* » ou encore la fameuse « *rentrée normale* » - du ministre de l'Éducation Nationale illustrent la pensée magique présidentielle et ministérielle. Les personnels et les élèves en font les frais !

Dès lors la rentrée scolaire dans ce contexte épidémique n'a pu se faire que par l'engagement professionnel et le sens aigu des responsabilités qui sont les leurs de tous les personnels de l'éducation, à tous les niveaux, quels que soient leurs métiers. Sa réussite, loin d'être réalisable par les seules déclarations et communications médiatiques du ministre, est d'abord et surtout le fruit du travail des collègues, de tous les collègues. Jamais une rentrée scolaire n'a été aussi anxiogène du fait des protocoles allégés malgré une nouvelle progression de l'épidémie. De plus, dans le contexte actuel de grande défiance envers la parole publique, il y a besoin de clarté et transparence en direction des personnels, mais aussi des élèves et de leurs parents : transparence sur la situation sanitaire, les contaminations, sur les procédures mises en œuvre dans les établissements. Nous avons besoin de consignes claires, compréhensibles, visibles et les plus anticipées possible car après sept semaines, les personnels connaissent déjà un état de fatigue et une tension extrême inégalés en cette période de l'année.

Aussi, l'école que nous voulons ne doit pas ressembler à l'école de la rentrée 2020.

La gestion de cette crise peut s'apparenter de plus en plus à de la maltraitance institutionnelle. Les enseignant·es ne peuvent plus continuer à endosser l'entière responsabilité de cette organisation du travail déraisonnable et absurde. Il est hors de question que les personnels, déjà malmenés par un ministre autoritaire et une dégradation continue des conditions d'exercice de leur métier, payent au prix de leur santé ces choix politiques déplorables ! L'actualité immédiate, avec un soi-disant protocole sanitaire renforcé en milieu scolaire, en est la preuve indubitable !

Dans de nombreux pays, les gouvernements ont fait le choix d'investir massivement dans l'Éducation, notamment en procédant à des recrutements exceptionnels. Réduire les effectifs est une nécessité pour limiter les risques sanitaires liés à la circulation du virus dans les établissements scolaires. Recruter permet aussi de développer le travail en petits groupes, plus favorables aux apprentissages et indispensables pour dépasser les inégalités qui se sont accrues pendant le confinement avec l'école à distance, trompeusement nommée « continuité pédagogique ».

Pour sa part, le gouvernement a fait le choix inverse. Aucun recrutement exceptionnel : le second degré est sacrifié sur la base de considérations budgétaires. Ainsi, pendant la pandémie, la casse du service public d'éducation continue. C'est ainsi que, dans le département, les classes chargées de 28, 29, 30 élèves se sont multipliées : les collègues ne voient pas du tout l'effet de la baisse constatée des effectifs. Ce sont parfois des établissements entiers dont les effectifs montent à tous les niveaux, dans toutes les classes, à 27 élèves ou plus. À ce propos, à combien se monte cette rentrée la moyenne départementale du nombre d'élèves par classe ? Y incluez-vous les élèves d'ULIS et d'UPE2A ? Parce qu'ils ne le sont pas dans l'affectation des DHG, auquel cas il vous faudrait créer bien plus de divisions... À ces effectifs très chargés s'ajoutent parfois un·e ou deux AESH, pour accompagner des élèves en PAP toujours plus nombreux·ses. Et c'est dans ces conditions de proximité qu'il faut combattre le virus COVID-19 ? Alors que dans le même temps, on conseille d'éviter la réunion privée de plus de 6 personnes ?

Vous avancez, Monsieur le DASEN, le renforcement conséquent de l'accompagnement personnalisé des élèves. Mais sur quel temps ? Les collègues déjà chargés de leurs heures de cours, de leurs deux HSA obligatoires, n'ont matériellement pas eu le temps de prendre les plus de 11 000 heures dévolues à ce dispositif avant les vacances de la Toussaint. Et le contraire relève certainement du mensonge : dans de nombreux collèges, ces heures ont été lissées sur la fin d'année, voire sur l'année, et seront donc payées avant même d'avoir été exécutées.

L'an dernier, vous avanciez avec fierté l'expérimentation d'un enseignement de l'éloquence, déployé sur 11 collèges, pour 31 classes participantes. Cette année, sans tambour ni trompette, les heures allouées à cette expérimentation ont tout simplement disparu du paysage pédagogique ; et pourtant, en ces heures de remise en cause de la laïcité et de la liberté d'expression, l'apprentissage des débats et des plaidoyers argumentés semblent plus que jamais d'actualité. Un bilan a-t-il été fait de ces heures d'enseignement, qui conduise ainsi à leur disparition ?

Et parce que cela ne suffit pas, après les milliers de suppressions de postes déjà effectuées dans nos collèges et nos lycées depuis 2017, ce sont 1800 suppressions d'emplois qui sont prévues au budget 2021. A la rentrée 2021, 7490 emplois dans le secondaire auront été supprimés par Jean-Michel Blanquer. Et en 3 ans, aucune création d'emplois de CPE, d'AED, de Psy-ÉN !

D'autre part, le président de la République et son gouvernement poursuivent implacablement la mise en place de la parodie de dialogue social dénoncées depuis 2017-2018. En effet, le ministère s'apprêterait à publier un décret visant, selon lui, à « *simplifier* » le fonctionnement de certaines instances des établissements scolaires. Or, il s'agirait de nouvelles mesures profondément antidémocratiques et liberticides :

- La commission permanente ne serait plus chargée d'instruire certaines affaires préalablement à leur examen en conseil d'administration et se limiterait à une simple fonction de délégataire du conseil d'administration.

- Le projet d'ordre du jour du conseil d'administration ne serait plus approuvé en début de séance par le conseil d'administration, mais serait fixé par le seul chef d'établissement.

Ces dispositions entreraient en vigueur lors du prochain renouvellement des conseils d'administration. Ces mesures sont dans la lignée de la Loi Dussopt de « transformation de la fonction publique » qui a supprimé le paritarisme et ainsi considérablement réduit les droits des personnels. Quelle sera la prochaine étape de « simplification » : la désignation des membres du conseil d'administration par le chef d'établissement ou la suppression du conseil d'administration ?

Bref, dans le merveilleux « monde d'après », nous ne voyons que la précarisation accrue pour toutes et tous, la casse des services publics et le creusement des inégalités.

Les personnels ne pourront tenir longtemps dans ces conditions. Car, à force d'être affaibli en « temps normal », le service public d'éducation ne peut plus répondre efficacement lors de situations de travail dégradées. À l'instar de l'hôpital public, et des services publics de manière générale, le secteur de l'éducation est sacrifié sur l'autel des réformes néolibérales par les gouvernements successifs.